

mixtes, reprennent l'idée du système des cercles, appliquée déjà dans la Constitution de Kremsier. En effet, la conciliation de deux races n'est possible en Bohême que si les deux peuples sont pleinement autonomes. Ils doivent être séparés l'un de l'autre. Pour que deux ou trois peuples puissent vivre tranquillement d'une vie commune, comme en Suisse par exemple, il faut qu'une longue évolution historique y ait collaboré. Mais en Autriche une telle tradition ne pouvait se développer ; et là où elle existait, on avait tout fait pour la détruire. Plus d'un siècle de luttes est déjà passé et ces luttes loin de s'apaiser s'enveniment encore tous les jours. Il n'y a donc pas d'autre moyen que l'institution des cercles, qui, comme nous l'avons déjà expliqué, rend plus ou moins les nationalités elles-mêmes juges de leurs affaires. Certes, elle ne supprimerait jamais complètement les luttes, mais elle éviterait beaucoup d'occasions de conflits. L'Etat laisserait aux nationalités le soin de s'administrer comme bon leur semblerait, il ne ferait qu'assurer l'ordre et la régularité de la vie publique ; chaque nationalité se développerait suivant ses propres ressources et l'Etat ne serait plus accusé de favoriser l'une ou l'autre. Les réalistes veulent donc la division des circonscriptions judiciaires et administratives suivant la nationalité. Ils consentent même à la division des communes. Ils n'y voient pas une rupture de l'unité du royaume. Ils acceptent la division des hautes magistratures du pays, la division des Diètes en curies nationales et enfin la défense légale des minorités.

Il semble bien que ce soit là sinon la véritable solution du problème tchèque et autrichien, du moins la voie dans laquelle il peut être résolu. Aujourd'hui en Bohême et en Autriche cette